

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)
49^e Réunion du Comité permanent
Punta del Este, Uruguay, 1^{er} juin 2015

SC49-01bis

49^e Réunion du Comité permanent Projet d'ordre du jour et de programme annoté

Lundi 1^{er} juin 2015

9:30 - 13:00

Lieu: Rio de Janeiro C

Note importante : Les participants sont priés d'arriver assez longtemps à l'avance pour pouvoir s'inscrire avant la réunion. Le macaron d'identification est requis pour l'accès au bâtiment. Veuillez aussi noter que vous êtes tenu de présenter votre passeport pour vous inscrire et pour avoir accès, en tout temps, au lieu de conférence.

Le bureau d'inscription sera ouvert à partir de 16:00 à 19:00 le dimanche 31 mai et à partir de 8:30, le lundi 1^{er} juin.

1. Remarques de bienvenue prononcées par le Président du Comité permanent et le représentant du pays hôte
2. Rapport sur les dispositions prises pour la COP12 par le Secrétaire général et le représentant du pays hôte
3. Examen général de l'ordre du jour provisoire de la COP12 de Ramsar (COP12 DOC.1)

Suite à la publication du document COP12 DOC.1, le Secrétariat a finalisé les thèmes et prévu les orateurs pour les « Exposés spéciaux » des plénières du 3 au 6 juin, à savoir :

3 juin

15:00-15:30 Exposé spécial: *Utilisation durable des zones humides en Uruguay*, Alejandro Nario Directeur national de l'environnement, Ministère du logement, de la planification et de l'environnement .

15:30- 16:00 Groupe de discussion: « *Partenariats publics-privés innovants* » avec Danone et le Fonds Livelihood, avec Laurent Sacchi, Bernard Giraud, le Secrétaire général de Ramsar et des invités.

4 juin

10:00-10:30 Exposé spécial: *Les ODD peuvent-ils aider à sauver les zones humides ?* Jane Madgwick, Directrice exécutive, Wetlands International

5 juin

10:00-10:30 Exposé spécial : *Des zones humides en bonne santé pour l'avenir de notre planète*.
Elizabeth Maruma Mrema Directrice de la Division du droit de l'environnement et des conventions (DDEC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

6 juin

10:00-10:30 Exposé spécial: *Gouvernance internationale de l'eau : Il n'y a pas anguille sous roche*. Sibylle Vermont Cheffe adjointe de la Section des affaires globales, Division des affaires internationales, Office fédéral de l'environnement, Suisse.

4. Questions financières

- a) Examen de l'état des réattributions du surplus du budget administratif de 2014 selon la Décision SC48-12, avec un état actualisé du budget administratif 2014
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du Fonds de réserve pour parrainer les délégués à la COP12
- c) Proposition du Secrétariat sur les moyens de reconstituer le Fonds de réserve 2016-2018 et d'ajuster les projets de scénarios de budget annexés au projet de résolution XII.1.
- d) Rapport oral du Secrétaire général sur le niveau d'appui du Secrétariat aux délégués parrainés qui assistent aux sessions de la COP et du Comité permanent.

5. Rapport sur les Initiatives régionales Ramsar et attribution du financement pour 2015
(DOC.SC49-02 *Attribution de fonds du budget administratif de Ramsar aux Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar en 2015*)

6. Rapport sur le Plan d'action pour la communication/CESP (COP12 DOC.26 *Plan d'action pour la communication/CESP du Secrétariat Ramsar 2016-2021*)

7. Règlement intérieur de la COP12 (avec le rapport du Secrétaire général abordant comment comprendre/interpréter le Règlement intérieur concernant le pouvoir du Comité permanent « d'approuver » les projets de résolutions)

8. Nomination du président et des vice-présidents de la COP12

Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur, « À la première séance de chaque session ordinaire [de la COP], le président de la session ordinaire précédente ou, en son absence, un représentant de la même Partie, préside jusqu'à ce que la Conférence des Parties ait élu un président de session. »

Ainsi, à la séance plénière d'ouverture, le matin du 3 juin, la Roumanie présidera la séance pour les points III, IV et V, jusqu'à l'élection d'un président de la session.

L'article 21 du Règlement intérieur de la COP stipule : « Au début de la première séance de chaque session ordinaire, un président, un président suppléant et deux vice-présidents sont élus parmi les représentants des Parties présentes, sur proposition du Comité de la Conférence. En préparant sa proposition à cet effet, le Comité de la Conférence examine, au préalable, la ou les candidature(s) présentée(s) par le pays hôte de la session pour les postes de président et de président suppléant de la session. »

Le Ministère de l'environnement de l'Uruguay présentera des candidatures pour la présidence. Le Secrétariat présentera, pour examen par les Parties contractantes, des candidatures pour les deux vice-présidents, en tenant compte de la répartition géographique, des langues officielles et des Parties qui ont occupé ces postes lors de COP précédentes.

9. Nomination du Comité de vérification des pouvoirs

L'article 19 du Règlement intérieur de la COP stipule : «Un Comité de vérification des pouvoirs, composé d'une Partie représentant chaque région Ramsar, élu à la première séance de chaque session ordinaire sur proposition du Comité de la Conférence, examine les pouvoirs et présente son rapport pour décision à la Conférence des Parties. »

Les équipes régionales du Secrétariat ont consulté les délégués préinscrits sur leur volonté de siéger au comité et il est prévu que cette question soit également discutée et, si nécessaire, résolue durant les réunions régionales du 1^{er} et du 2 juin 2015, avant que les nominations ne soient faites sous le point VI de l'ordre du jour de la COP12, le 3 juin.

Le Secrétaire général a chargé M. Freedom-Kai Phillips, consultant juridique pour le Secrétariat, de soutenir le Comité de vérification des pouvoirs tout au long de la COP.

Le projet de programme des réunions du Comité de vérification des pouvoirs est le suivant :

Mercredi 3 juin	16:00-18:00 (Salle: Portofino)
Jeudi 4 juin	08:30-12:30 (Salle: Portofino)
Vendredi 5 juin	08:30-12:30 (Salle: Portofino)

Le Comité de vérification des pouvoirs doit terminer ses travaux à 18:00 le samedi 6 juin au plus tard, pour pouvoir préparer son rapport à la plénière sous le point XVI de l'ordre du jour, le matin du 8 juin. À sa réunion du 5 juin, si ses travaux ne sont pas encore terminés, le Comité de vérification des pouvoirs arrêtera un programme d'horaires et de lieux pour de futures séances afin de terminer dans les délais.

10. Établissement des comités et des groupes de contact de la COP12

10.1 Comité des finances et du budget

Conformément à l'article 26 du Règlement intérieur, la COP souhaitera peut-être établir, comme lors des COP précédentes, un Comité des finances et du budget.

Selon la pratique habituelle, les Parties contractantes pourraient considérer que les membres principaux de ce comité soient les membres du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent, à savoir: le Burundi, le Canada (présidence), le Chili, le Danemark, les Fidji et la République de Corée.

Le Secrétaire général siègera de droit au comité avec l'assistance du Responsable des finances du Secrétariat, Edmond Lefebvre.

Le projet de résolution (COP12 DR) sur les questions financières et budgétaires sera présenté en plénière, sous le point XIII de l'ordre du jour, le matin du jeudi 4 juin, et le programme des réunions du comité est proposé comme suit:

Jeudi 4 juin	13:15-14:45; 18:30-21:00 (Salle: Cancun)
Vendredi 5 juin	13:15-14:45; 18:30-21:00 (Salle: Cancun)
Samedi 6 juin	13:15-14:45 (Salle: Cancun)

Note: Dès que le comité sera établi, sous le point VI de l'ordre du jour, il pourra commencer ses travaux avant l'ouverture du point XIII de l'ordre du jour, auquel cas il pourrait aussi se réunir le mercredi 3 juin, comme suit: 13:15-14:45 et 18:30-21:00 (Cancun). Le comité peut, si nécessaire, organiser des réunions supplémentaires.

10.2 Établissement des groupes de contact

Il se peut que plusieurs projets de résolutions nécessitent des consultations entre Parties, en dehors des séances plénières, pour parvenir à un texte consensuel. Il peut, en conséquence, être nécessaire que le président de la COP établisse, dans ces cas, des groupes de contact à composition non limitée.

Les Parties contractantes choisissent un président pour le groupe de contact. Dans la mesure du possible, un cadre du Secrétariat sera mis à disposition pour apporter son appui et ses conseils, de droit, à tout groupe de contact établi par la COP et, lorsqu'un groupe de contact délibèrera sur un projet de résolution ayant un contenu scientifique et technique, des membres compétents du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) seront également disponibles pour fournir un avis technique, le cas échéant.

Quelques salles de réunion ont été réservées pour les groupes de contact, si nécessaire. Pour faciliter la participation aux groupes de contact de toutes les délégations de Parties contractantes qui le souhaitent, y compris des Parties représentées par de petites délégations, les Parties s'efforceront, dans la mesure du possible, de faire en sorte qu'il n'y ait que deux groupes de contact au maximum qui se réunissent simultanément.

Les horaires disponibles pour les réunions des groupes de contact sont les suivants:

5 juin (08:15-09:45; 13:15-14:45; 18:15-21:00)
6 juin (08:15-09:45; 13:15-14:45)

Les groupes de contact devront avoir terminé leurs travaux à 18:30, le samedi 6 juin au plus tard pour donner le temps au Secrétariat de finaliser, traduire et publier tout projet de résolution révisé pour distribution aux délégués le lundi 8 juin, pour adoption à la dernière séance plénière.

11. Ordre du jour de la 50^e Réunion du Comité permanent

Suite à l'élection du Comité permanent 2015-2018, le jeudi 4 juin, sous le point XIV de l'ordre du jour, il y aura une réunion préparatoire des élus au nouveau Comité permanent 2015-2018, de 18:30 à 20:00, le samedi 6 juin.

L'ordre du jour de la COP12 prévoit que la 50^e Réunion du Comité permanent se teindra de 18:30 à 19:30 le mardi 9 juin. La réunion du nouveau Comité permanent aura lieu dans la salle: Rio de Janeiro C.

Comme indiqué dans l'ordre du jour se trouvant dans le document Doc SC50-01, c'est une réunion de courte durée qui a quatre objectifs principaux, à savoir permettre :

- i) au nouveau Comité permanent d'élire, parmi ses membres, le président et le vice-président du Comité;
 - ii) au Comité d'élire un membre de chaque région Ramsar pour siéger au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent et, parmi ces membres, d'élire le président du Sous-groupe;
 - iii) de décider de la date et du lieu de la première réunion plénière du Comité dans la période triennale 2016-2018.
 - iv) de discuter du Cadre et plan pour la mobilisation des ressources et les partenariats (DOC.SC50-02 *Cadre et Plan de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats, en appui à l'application de la Convention de Ramsar et de son 4^e Plan stratégique pour 2016-2021*) et de la création d'un groupe d'étude sur le Partenariat mondial pour la restauration des zones humides.
12. Remerciements aux membres du Comité permanent de la période triennale écoulée
13. Divers (information sur l'accueil de la COP13 par les Émirats arabes unis)